

SARDA-GARRIGA ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Les questions relatives à l'esclavage et à son abolition restent essentiellement, depuis le XVII^e siècle, le centre de débats philosophiques et philanthropiques, alors que les colons demeurent les fervents défenseurs du système servile. Une prise de conscience, telle que l'expriment par exemple les habitants du village de Champagny en 1789, s'opère peu à peu. La première tentative d'abolition (1794), sous la Convention, échoue. Bonaparte rétablit l'esclavage en 1802. La législation métropolitaine marque par la suite des hésitations. En 1817, la traite est – théoriquement – interdite. En 1833, l'Angleterre abolit l'esclavage. Sous Louis-Philippe, il se produit une amélioration progressive du sort des esclaves. Le peuple de Paris, en février 1848, oblige Louis-Philippe à abdiquer. Le Gouvernement provisoire proclame la Seconde République (1848-1851) qui instaure, notamment, le suffrage universel masculin.

Sous l'impulsion du sous-secrétaire d'État chargé des Colonies, Victor Schœlcher, est décrétée le 27 avril 1848 l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies et possessions françaises. Son application à La Réunion est confiée à Sarda Garriga, nom que la mémoire collective retient à La Réunion, occultant celui de Victor Schœlcher.

Le commissaire général de la République, qui débarque à Saint-Denis le 14 octobre 1848, portant un habit noir sur un gilet blanc, une écharpe tricolore passée en sautoir, un chapeau noir à la forme haute, ayant à la boutonnière le chou ponceau des représentants du peuple, aux cheveux longs tombant sur le cou, et aux mouvements vifs, est bien seul pour accomplir sa mission. Joseph Napoléon Sébastien Sarda, dit Sarda-Garriga, né le 13 février 1808 dans les Pyrénées-Orientales, de famille modeste, est un homme aux idées républicaines. Résistant aux pressions des propriétaires désireux de reculer l'échéance, il fait enregistrer le décret par la Cour d'appel le 17 octobre. La date de la libération est fixée au 20 décembre. Soucieux de préparer au mieux l'émancipation, le 24, il prend un arrêté qui impose aux futurs affranchis de souscrire des engagements de travail consignés dans un livret. Pendant 25 jours à partir du 13 novembre, il entreprend une tournée complète de l'île, rassurant, expliquant sa politique aux uns et autres. C'est en triomphe que l'homme revient à Saint-Denis. En dépit de son succès, il est relevé de ses fonctions en novembre 1849 et quitte l'île en 1850. Il meurt le 8 septembre 1877, dans la disgrâce, oublié de ses contemporains.

